

LES ELEVAGES EN CLASSE

**Pour les observations scientifiques qu'il permet et le climat
chaleureux qu'il procure, l'animal est le meilleur ami de l'élève.**

Mais attention, le bonheur des uns ne doit pas faire le malheur des autres, et réciproquement.

Quels animaux peut-on élever en classe, pourquoi, comment ?

Pour la communauté humaine et éducative, les objectifs sont clairs : les enfants doivent d'abord aimer la nature puis la comprendre avant de s'engager dans sa protection. L'éducation au respect de la vie animale suppose donc que les plus jeunes puissent vivre quelques temps en contact direct et quotidien avec un animal, d'où la nécessité d'introduire quelques élevages dans la classe tout en respectant les règles d'hygiène préconisées.

Intérêt des élevages	<p>Les programmes de l'école primaire précisent que l'enfant doit pouvoir reconnaître, observer et analyser les manifestations puis les caractéristiques de la vie animale et végétale. L'observation prolongée d'un animal familier dans la classe est même recommandée par les textes officiels.</p> <p>Certes, l'étude des animaux dans leur environnement naturel est toujours à privilégier ; mais lors de sorties, l'observation et l'exploitation sont problématiques : si les invertébrés sont facilement visibles (escargots, insectes, vers de terre, ...), les vertébrés, eux, se révèlent le plus souvent par leurs traces (nids, empreintes, résidus d'alimentation, ...).</p> <p>De toutes façons, il sera toujours quasiment impossible de découvrir l'ensemble d'un cycle de vie en milieu naturel (naissance, croissance, vieillissement et mort). D'où la solution des élevages en classe.</p>
Vie de la classe	<p>La présence d'un animal dans la classe enrichit le champ de connaissances des élèves, ainsi que leur vie affective et émotionnelle. Pour quelques-uns, cela peut être une puissante motivation pour venir à l'école. La présence d'un élevage permet souvent à l'enseignant de mieux connaître certains enfants que l'animal rend plus confiants vis-à-vis de l'école.</p>
Projet	<p>Avoir un animal en classe n'est pas une démarche de routine, il faut pouvoir justifier sa présence par des objectifs pédagogiques et éducatifs précis. Le projet doit être proposé, d'abord aux collègues, recevoir l'accord du directeur de l'école, et ensuite exposé aux partenaires : parents de la classe, agents de service.</p>
Protection de l'animal	<p>Maintenir en vie n'est pas élever. Pour l'enseignant, installer et garder un animal en classe entraîne des responsabilités quant au respect de la vie animale et des règles d'hygiène. A cet égard, les obligations liées à l'observation directe des animaux sont rappelées par la note de service du 30 avril 1985 :</p> <p>" L'observation directe de l'animal, de ses mœurs et de son mode de reproduction est facilitée par la pratique d'élevages effectués dans la salle d'enseignement. Cette pratique n'est recommandable que dans la mesure où elle est réalisée dans des conditions satisfaisantes reproduisant au mieux le milieu de vie naturel. En particulier, l'espace offert (cage, aquarium, terrarium) devra être suffisant afin de ne pas rendre la captivité pénible. Un élevage réussi ne se limite pas à la survie des animaux, il doit aussi aboutir à la reproduction, suivie de soins maternels. Enfin, quand il s'agit de petits mammifères (carnivores, rongeurs, ...), la consultation d'un vétérinaire serait nécessaire en cas de doute sur l'origine des animaux ou leur état sanitaire. "</p>
Animaux domestiques	<p>Il est important de montrer aux enfants que la compagnie des animaux crée des obligations. Cet aspect éducatif est également rappelé dans la note de 1985 : " On saisira toutes occasions opportunes de rappeler que la garde d'animaux, de plus en plus répandue, impose des obligations continues, matérielles et morales, relevant des soins et de l'éducation de l'animal, afin que l'élève comprenne que cet être vivant n'est pas un jouet et qu'on ne peut en attendre service ou compagnie sans lui assurer les soins nécessaires et sans lui porter un indispensable attachement. "</p>

Allergies	<p>Pour certains enfants, il y a des risques d'allergie en présence d'animaux à poils ou à plumes, et également des risques microbiens.</p> <p>Une précaution simple, pour l'élève, consiste à se laver systématiquement les mains au savon de Marseille avant et après tout contact avec l'élevage.</p> <p>Il paraît nécessaire d'informer les parents sur le projet afin qu'ils puissent signaler une contre-indication éventuelle.</p> <p>L'interrogation du médecin scolaire permet également d'obtenir ce type d'information.</p>
Emplacement	<p>Les élevages ne doivent pas se montrer envahissants dans la salle de classe : le nombre d'animaux doit être limité dans le temps et dans l'espace, avec respect des territoires. Le local scolaire est dédié à l'enseignement, il faut y condamner toute divagation intempestive des animaux (lapins, cochons d'Inde, hérissons, ...).</p>
Protection de la faune sauvage	<p>Des arrêtés protégeant la faune sauvage sont parus au Journal officiel en 1979, 1980 et 1982, mais demeurent peu connus. Ces textes interdisent la capture et la destruction de certains insectes, notamment des papillons et coléoptères (Apollon, ...), ainsi que l'enlèvement des œufs de larves et des nymphes. Il existe également des interdictions de capture et d'enlèvement pour certains vertébrés : amphibiens (salamandres, tritons, grenouilles, ...), reptiles (couleuvres, lézards des murailles, lézards verts, orvets), oiseaux, mammifères.</p> <p>Nous ne pouvons reproduire ici l'intégralité des textes. Les maîtres doivent se montrer attentifs. Il y a lieu de déterminer précisément l'espèce de l'animal qu'on veut observer et de se renseigner afin de ne pas être en infraction (ministère de l'agriculture, préfecture, associations de protection de la nature).</p>
Les plantes aussi...	<p>Les cultures sont moins contraignantes, mais il ne faut pas oublier qu'une plante peut être toxique et que les enfants doivent garder leurs distances.</p> <p>Devant la vogue des plantations réalisées par les élèves dans les cours d'école, il est bon de rappeler que le ministère* recommande d'éviter certains végétaux : plantes mellifères (dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer le miel), plantes toxiques et plantes épineuses (rosiers, berbérís, aubépine, robinier faux acacia, ...).</p>

Document élaboré à partir d'informations et commentaires issues du site de l'Académie de Lille
<http://netia59.ac-lille.fr/www/bd/textes41.htm>